

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-377 du 4 Septembre 1996

portant nomination de Monsieur
Fassassi Adam YACOUBOU en
qualité d'Ambassadeur, Représentant
Permanent du BENIN près les
Nations-Unies.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant
règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels
divers alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération et les textes modificatifs subséquents ;

VU le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de
la Coopération ;

SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Août 1996 ;

D E C R E T E :

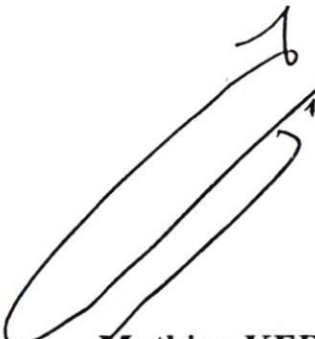
Article 1er : Monsieur Fassassi Adam YACOUBOU est nommé Ambassadeur, Représentant Permanent de la République du BENIN près les Nations-Unies ;

Article 2- : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Fassassi Adam YACOUBOU bénéficie du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents ;

Article 3- : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à COTONOU, le 4 Septembre 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Albert TEVOEDJRE.-
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Théophile N'DA.-
Ministre Intérimaire

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4 Autres
Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO